

Il y a urgence d'agir!

Mémoire présenté à la consultation pour l'élaboration du
Plan d'électrification et de changements climatiques.

7 octobre 2019



www.groupmobilisation.com

<https://www.facebook.com/GroupMobilisation-1990299814549849/>

<https://www.facebook.com/D%C3%A9claration-dUrgence-Climatique-DUC-Climate-Emergency-Declarations-613098332423206/>

Territoire d'action :
Province de Québec

Qui sommes-nous?

GMob est à l'origine de la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique - DUC, appuyée par près de 400 municipalités, MRC, CMQ et CMM représentant plus de 78 % de la population du Québec.

GMob a également défini onze secteurs d'intervention, appelés les Chantiers de la DUC (C-DUC) à mettre en place sans tarder par nos gouvernements pour faire face à cette urgence climatique. Les C-DUC aident les citoyens à comprendre l'urgence et l'ampleur des transformations et à mettre en place des solutions qui répondent prioritairement à cette urgence.

Les C-DUC identifient les domaines dans lesquels doivent s'investir les gouvernements fédéral et provincial, les municipalités et les citoyen.ne.s, et ceci, dans toutes les régions du Québec.

GMob est porté par **Michel Jetté**, cinéaste, **Louise Sabourin**, productrice, **Jacques Benoit**, ex-coordonnateur de la Coalition solidarité santé, **Normand Beaudet**, du Centre de ressources sur la non-violence, ainsi que par **André Bélisle**, président de l'AQLPA (qui est à l'origine de la création de la Régie de l'énergie, et qui participe à ses travaux depuis 20 ans), et par **Marc Brullemans**, biophysicien, membre du Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste et les enjeux énergétiques au Québec.

Tournée de consultation sur le Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC)

La tournée annoncée et entreprise par le ministre et certain.e.s de ses collègues est pour le moins décevante : alors qu'elle aurait pu être un moment privilégié pour informer, sensibiliser et impliquer largement toute la population dans chacune des régions par rapport à la crise climatique et à ses enjeux urgents, le ministre se contente d'une courte consultation « sur invitation » où la population n'est pas conviée à venir l'entendre lui, ou des scientifiques pertinent.e.s, ni à poser ses questions ou discuter de la situation, de ses impacts et de possibles solutions.

Les médias ne sont pas mis à contribution, ou si peu : petits communiqués de presse émis parfois avant, parfois après le passage de l'équipe ministérielle, comme si on était gêné d'en parler, mais surtout, surtout, rien pour ameuter le peuple.

Pourtant, au même moment se déroule à l'ONU un Sommet international sur le climat, et un appel international a vu des millions de personnes dans le monde marcher dans les rues, dont plus de 500 000 dans des dizaines de villes au Québec, et en présence de Greta Thunberg à Montréal. Quels liens avec la tournée du ministre ?...

Pire, le document soumis pour orienter la consultation et susciter des avis écrits de la société civile pose le problème comme s'il en était un parmi des dizaines d'autres, sans qu'on y sente l'urgence de la situation et comme si nous avions tout le temps de discuter et de palabrer.

« Quand vous ferez face à des vents de 165 km/h, vous comprendrez que c'est pas des petits gestes individuels que ça prend : il faut agir, pis vite ! », nous disait récemment une résidente des Îles-de-la-Madeleine, encore ébranlée après le passage de l'ouragan DORIAN en début septembre dernier. Les inondé.e.s de 2017 et 2019 ne prennent pas cela non plus à la légère, pas plus que celles et ceux qui ont vu s'envoler leur vie par morceaux lors des tornades de l'an dernier à Gatineau.

Les rapports des scientifiques ne cessent de s'accumuler à l'ONU et les réalités qui nous tombent déjà dessus et celles qui viennent risquent fort d'en faire déchanter plusieurs, mais le ministre et son gouvernement continuent calmement dans la même direction. Ils devraient plutôt être conscients que le temps est la denrée la plus précieuse et la plus rare dans la crise climatique actuelle. Il nous manque cruellement, et plus les mesures nécessaires prendront du temps à se mettre en place, plus nous en souffrirons physiquement, mentalement, socialement... et démocratiquement !

À la vitesse où nous agissons, dans ce qui vient, nous n'avons aucune espèce d'idée de ce qui demeurera, tant dans la nature que du côté climat, et on devra faire avec ce qu'on aura et ce qu'on sauvera !

Aurélien Barreau, astrophysicien français, disait :

« La responsabilité politique est aujourd'hui considérable. Parce que nos dirigeants savent ce que peut-être leurs prédécesseurs ne savaient pas. Aujourd'hui, ils ont le choix : soit ils seront les pires traîtres de l'histoire de l'humanité, soit ils seront les premiers héros qui ont effectivement tenté de s'emparer de ce problème et de le résoudre. »

Nous implorons le ministre et son gouvernement d'agir pour être dignes de la deuxième catégorie de dirigeants.

Il en va de la santé, de la survie et d'un avenir possible pour notre population, pour nos enfants et nos petits-enfants.

Il ne suffit pas de déclarer l'urgence climatique : encore faut-il poser les gestes même radicaux que cet état d'urgence commande!

Que dit notre gouvernement ?...

« Non au pétrole sale, oui au gaz propre ! », a déclaré le premier ministre François Legault.

Du gaz propre?... Ce n'est pas la capacité du gaz naturel de tacher ou de salir qui importe, c'est son pouvoir de réchauffement de notre atmosphère.

Le gaz naturel n'est pas une énergie de transition, c'est une énergie fossile. De son extraction jusqu'à son utilisation, il y a (toujours) des fuites de gaz que l'industrie minimise : pas plus que 3 %, dit-elle.

Or, le gaz naturel, c'est du méthane (CH₄). Sur 100 ans, on évalue son pouvoir réchauffant à 30 fois plus que le CO₂. **Mais sur les premiers 20 ans, son pouvoir réchauffant est 84 fois plus puissant que le CO₂!**

Alors, repensons maintenant aux 3 % de fuites...

L'urgence climatique implique que nous devons sans délai nous dégager des énergies fossiles, et le gaz naturel EST une énergie fossile, ce qui signifie que nous devons appliquer toutes les solutions connues afin de réduire de toute urgence nos émissions de GES, afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire, tel que révélé par le GIEC.

Conséquemment, des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme.

Considérant que les émissions actuelles du Québec sont de 80 millions de tonnes de GES par année, que la cible du Québec pour 2030 est de 55,9 millions de tonnes, et que le Projet GNL Saguenay fera en sorte que, annuellement, de l'extraction à l'utilisation du gaz naturel, plusieurs dizaines millions de tonnes de nouveaux GES¹ seront libérées dans l'atmosphère, accentuant ainsi la crise climatique;

Considérant que ce projet va non seulement annuler complètement tous les efforts des citoyen.ne.s et de toutes les municipalités du Québec pour réduire nos émissions de GES, mais qu'il va à l'encontre des efforts de réduction demandés à la société civile, aux villes et au pays pour contrer le réchauffement planétaire, aggravant la crise climatique ;

Considérant que le pari d'augmenter nos émissions de GES en espérant que ça aura comme effet que d'autres juridictions réduisent les leurs va à l'encontre du principe de précaution;

¹ « Trois citations pour comprendre GNL-Saguenay / GAZODUQ », document annexé.

Considérant la mobilisation citoyenne grandissante contre ce projet,

Nous demandons au gouvernement de se prononcer en défaveur des projets GNL Saguenay et Gazoduq, qu'il ne finance d'aucune façon lesdits projets avec des fonds publics incluant prêt, subvention ou investissement public, directement ou indirectement, que l'évaluation du projet de GNL Québec inclue le calcul des GES en amont et en aval du projet et que l'impact du projet sur la crise climatique soit le critère premier de décision.

Avec courage, la municipalité de Boucherville s'est déjà prononcée ainsi².

Que fait notre gouvernement ?...

Tour à tour, le premier ministre, le ministre de l'Environnement et d'autres de ses collègues se relaient sur la place publique dans des déclarations toutes plus désolantes les unes que les autres, comme de dire que construire le troisième lien à Québec permettrait de réduire nos émissions de GES, ou qu'il faut couper plus de forêts pour réduire les GES, ou encore qu'il faut miser sur l'éthanol pour réduire les GES, ou dans des actions éducatives comme exempter les plus gros pollueurs du Québec de faire l'effort minimal de réduction de 4 % par année des GES, une cible d'emblée médiocre.

La seule bonne nouvelle : l'abandon de l'usine d'engrais de Bécancour, mais cette décision ne relève pas du gouvernement, seulement des promoteurs qui, très loin d'un souci environnemental, n'y trouvaient juste pas leur compte au niveau des profits prévus!

La réelle préoccupation du gouvernement apparaît plus clairement dans l'une de ses législations.

Urgence climatique ? Non ! Urgence pragmatique : le projet de loi 34

Derrière la tournée de consultations sur invitation du ministre Charette, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Jonathan Julien, lui, s'occupe à une commission parlementaire également sur invitation pour discuter du Projet de loi (PL) 34 *Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité*.

Présenté par le gouvernement comme un PL pour remettre aux Québécoises et Québécois des trop-perçus, son but réel n'a dupé personne : retirer Hydro-Québec du contrôle de la Régie de l'Énergie.

Une brève analyse des notes explicatives du PL montre déjà quelles en seront, au minimum, les conséquences.

En effet, on peut y lire :

« Le projet de loi [...] prévoit également que, sauf exception, pour les quatre années suivant celle où les tarifs sont fixés, les prix de ceux-ci seront indexés. »

² Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville, 16 septembre 2019. <https://boucherville.ca/wp-content/uploads/2019/09/PV.pdf>

Le premier ministre a déclaré à l'Assemblée nationale :

«...nous, ce qu'on dit à Hydro-Québec, là : À partir de maintenant, vous allez vous contenter de l'inflation, gérer vos dépenses pour être capables d'arriver. C'est ce que les Québécois souhaitent, qu'il y ait de la prévisibilité. »³

En disant cela, le premier ministre sait très bien, comme le rappelait Radio-Canada, qu'« au cours des quatre dernières années, les hausses tarifaires accordées par la Régie de l'énergie à Hydro-Québec se sont limitées à 0,7 % en 2016, 0,7 % en 2017, 0,3 % en 2018 et 0,9 % en 2019 » et qu'au cours de ces mêmes années, « le taux d'inflation s'est établi à 0,7 %, 1,0 %, 1,7 % et 1,8 % en variation annualisée pour mars et avril 2019. Ainsi, si la nouvelle politique du gouvernement du Québec s'était établie au cours de ces années, les Québécois auraient payé plus cher pour leur électricité. »⁴

Et Radio-Canada de conclure : « Est-ce ce qui les attend? »...

Impossible de conclure autre chose : le PL nous annonce que dorénavant les tarifs seront « automatiquement » augmentés suivant l'inflation.

Mais le PL ne s'arrête pas là...

« Le projet de loi modifie ensuite la Loi sur la Régie de l'énergie pour prévoir qu'Hydro-Québec devra demander à la Régie de l'énergie de fixer de nouveaux tarifs de distribution d'électricité ou de modifier les tarifs existants, tous les cinq ans. Il permet également à Hydro-Québec de demander à la Régie de l'énergie, au cours de cette période de cinq ans, de fixer un nouveau tarif ou de modifier un tarif existant, seulement dans la mesure où certaines circonstances le justifient et que le gouvernement a pris un décret indiquant ses préoccupations à l'égard de la demande. »

Ainsi donc, en plus d'une augmentation automatique suivant l'inflation, les tarifs pourront être également augmentés au moins tous les 5 ans, et même plus encore puisqu'au cours de cette période de cinq ans, « certaines circonstances » pourraient justifier « de fixer un nouveau tarif ou de modifier un tarif existant », ce que le gouvernement s'empressera de faire par décret. Nul besoin de repasser par l'Assemblée nationale.

Le premier ministre est venu confirmer cette volonté, à peine dissimulée dans le PL, d'augmenter arbitrairement les tarifs, en déclarant à l'Assemblée nationale :

« Le Québec a la chance d'avoir les tarifs d'électricité parmi les plus bas au monde, au monde. Je trouve ça assez spécial que le Parti libéral, qui supposément est pro-environnement, demande de baisser les tarifs d'électricité, donc de donner des incitatifs pour gaspiller l'énergie. Ce n'est pas une bonne idée. Moi, je suis prêt à aller de l'avant [...] ...avec un projet de loi qui est équilibré, qui rassure les Québécois, qui offre une prévisibilité, qui limite les augmentations à l'inflation. Je pense que c'est tout à fait approprié. »⁵

Si le premier ministre est à ce point contre le gaspillage d'énergie, et si pro-environnement, la moindre des choses pour lui serait de s'assurer qu'Hydro-Québec recherche et promeuve d'abord et avant tout des

³ http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/42-1/journal-debats/20190925/252653.html#_Toc20407116

⁴ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1184432/electricite-payer-plus-cher-analyse-gerald-fillion>

⁵ <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/42-1/journal-debats/20191003/253681.html#10h>

programmes d'efficacité énergétique : économiser l'énergie, c'est moins coûteux que de développer continuellement de nouvelles infrastructures de production.

Mais les notes préliminaires du PL nous amènent plus loin encore :

« Le projet de loi retire par ailleurs les obligations pour Hydro-Québec de faire autoriser par la Régie de l'énergie les projets d'investissement en infrastructures et les autres initiatives de réorganisation du réseau de distribution d'électricité et de lui soumettre pour approbation ses programmes commerciaux. Il retire également l'obligation imposée à la Régie de l'énergie d'établir un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficience par le distributeur d'électricité et le transporteur d'électricité. »

Ainsi donc, de nouveaux projets d'infrastructures (barrages, nouveaux contrats d'approvisionnement au privé, etc.) qui découleraient d'une augmentation de la demande suite, par hasard, à un nouveau plan d'électrification ou à de nouveaux contrats d'exportation, ne seront plus bloqués par une Régie où des environnementalistes préfèrent toujours les programmes d'efficacité énergétique au vrai développement économique !!!

Le premier ministre a invoqué comme raison:

« J'ai fait partie d'un gouvernement du Parti québécois, et, le rôle de la Régie de l'énergie, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on le remet en question. Pourquoi? Parce qu'il y a un incitatif à la mauvaise gestion. Actuellement, on a un système où, lorsqu'Hydro-Québec augmente ses dépenses, ça lui permet d'augmenter les tarifs d'électricité, une espèce... en anglais, on appelle ça un «cost plus». »⁶

Pourtant, rien dans ce PL ne contribuera à changer la situation que dénonce M. Legault. Au contraire, le PL vient confirmer qu'Hydro-Québec pourra agir ainsi, mais cette fois sans le garde-fou que constituait la Régie de l'Énergie, et avec l'approbation du gouvernement.

Les tarifs pourront donc rattraper le « marché » de l'énergie. Couplé au Plan d'électrification, ce PL va permettre de développer le « marché » de l'électricité (la demande), et susciter l'intérêt privé pour l'acquisition en tout ou en partie d'actifs, ou pour investir dans la production d'électricité (l'offre) qui sera revendue à Hydro-Québec.

C'est sans doute ce que le premier ministre entendait quand, au sortir du Conseil général de la CAQ au mois de mai, il déclarait que pour lui l'urgence climatique, c'était plutôt « l'urgence pragmatique » !

« It's the economy, stupid! » La crise climatique comme une occasion d'affaires !

Pourtant, quand 15 000 scientifiques déclarent que nous sommes en train de scier la branche sur laquelle nous sommes assis, la seule conclusion possible, c'est que

« Seules la reconnaissance de l'état d'urgence climatique et la mise en place de plans de transition d'urgence peuvent contrer un effondrement économique, une crise de santé publique, une pénurie alimentaire mondiale, un anéantissement de la biodiversité, et des crises de sécurité nationales et internationales d'ampleur sans précédent. »

(Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique.)

⁶ http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/42-1/journal-debats/20190925/252653.html#_Toc20407116

Notre message

Nous visons à répondre à l'urgence de la crise climatique qui résulte du réchauffement climatique engendré par les gaz à effet de serre (GES) émis par l'activité humaine, principalement par notre utilisation des énergies fossiles pour répondre à nos besoins en société.

Notre contribution a débuté il y a plus de deux ans par la rédaction, la diffusion et la promotion de la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique - DUC, suivie des Chantiers de la DUC (C-DUC) ⁷

Les C-DUC représentent d'abord et avant tout un plan pour sortir le Québec des énergies fossiles : neuf chantiers de réduction et de transformation, à savoir :

- CHANTIER 1 **POLITIQUES ET LOIS CARBONEUTRES**
- CHANTIER 2 **ZÉRO SOUTIEN AUX ÉNERGIES FOSSILES**
- CHANTIER 3 **CONSOMMATION RESPECTANT LES CAPACITÉS DE LA PLANÈTE**
- CHANTIER 4 **SORTIE DU CHAUFFAGE FOSSILE; BÂTIMENTS CARBONEUTRES**
- CHANTIER 5 **RÉAMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POUR UN ENVIRONNEMENT CARBONEUTRE**
- CHANTIER 6 **ENDIGUER LE GASPILLAGE**
- CHANTIER 7 **MOBILITÉ TERRESTRE CARBONEUTRE**
- CHANTIER 8 **DES INDUSTRIES À FAIBLE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE ET CARBONEUTRES**
- CHANTIER 9 **SOLS EN SANTÉ ET AGRICULTURE**

Les C-DUC comptent également deux domaines d'action et de protection, pour soutenir au mieux la résilience des milieux par rapport aux impacts inévitables de la crise climatique qui frappent déjà et qui iront grandissants :

- CHANTIER 10 **AUTOSUFFISANCE ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRES**
- CHANTIER 11 **UN SYSTÈME PUBLIC DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX PRÊT POUR LES CRISES**

Nous répétons ici ce que, d'entrée de jeu, nous mentionnons dans le document des C-DUC :

La crise climatique s'est transformée en urgence climatique à cause d'agissements, d'omissions d'agir ou de lenteurs d'agir des décideurs politiques et économiques tout comme des individus. Maintenant, seul un effort de temps de guerre peut contrer un effondrement économique, une crise de santé publique, une pénurie alimentaire mondiale, un anéantissement de la biodiversité, et des crises de sécurité nationale et internationale d'ampleur sans précédent.

Conséquemment, afin d'éviter un bouleversement climatique abrupt et irréversible, et ses conséquences catastrophiques, **l'état d'urgence commande que tous les Chantiers de la DUC, tant sociaux, économiques qu'énergétiques, soient déclenchés maintenant par des lois et règlements afin de contraindre tous les acteurs responsables à agir face à l'urgence climatique, et qu'une large campagne d'éducation, d'information et de vulgarisation des enjeux soit mise en place pour mobiliser la population dans la lutte contre le réchauffement climatique.**

⁷ Ces documents sont annexés dans l'envoi de ce mémoire.

TROIS CITATIONS POUR COMPRENDRE GNL-SAGUENAY / GAZODUQ

29 juillet 2019

Pour mieux évaluer la portée du projet GNL-Saguenay et Gazoduq, et les émissions de GES qui vont en découler, référons-nous à trois citations.

CITATION # 1.

« Selon les données provenant de l'« analyse du cycle de vie » du projet réalisée par le Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG), à la demande de GNL Québec, ces émissions **en amont** totaliseront **7,1 millions de tonnes** par année, soit quatre fois les émissions de la cimenterie McInnis, de Port-Daniel. Lorsqu'on regarde le plus récent bilan des émissions de GES du Québec, soit celui de 2016, on constate aussi que **le chiffre de sept millions de tonnes équivaut à annuler en une seule année l'essentiel des réductions d'émissions du Québec depuis 1990**. [...] En présentant son projet plus tôt cette année, GNL Québec a soutenu que le gaz qui sera exporté vers d'éventuels acheteurs européens et asiatiques permettra de « réduire » les GES mondiaux de **28 millions de tonnes par année**. » ([Le Devoir du 4 juin 2019](#))

Plusieurs affirment qu'à la consommation, le gaz naturel (GN) émet moins de GES que d'autres fossiles. Par exemple, JUNEX, pétrolière bien connue, affirme dans [un document](#) : (voir la **NOTE IMPORTANTE** à la toute fin)

CITATION # 2.

« À la consommation, le gaz naturel émet environ **42%** moins de gaz à effet de serre (GES) que le charbon; **31%** moins de GES que le mazout; et **25%** moins de GES que le diesel. Lorsqu'il est utilisé comme source primaire pour la production d'électricité, les bénéfices du gaz naturel sont encore plus impressionnants : **54%** moins de gaz à effet de serre (GES) que le charbon; **50%** moins de GES que le mazout; et **35%** moins de GES que le diesel »

Cependant, ce n'est pas parce que le GN émet moins de GES à la consommation qu'il en émet moins sur tout son cycle de vie. **De l'extraction à la consommation/combustion**, il peut en émettre moins, autant ou plus que les trois autres... dépendant des fuites.

C'est ce qu'affirment les auteurs d'une [lettre dans Le Devoir du 3 juin 2019](#):

CITATION # 3.

« Une incertitude de taille dans ces calculs concerne la quantité d'émissions fugitives de gaz (fuites) survenant durant son extraction, tout au long de la chaîne de transport et après la fermeture des puits. Comme le gaz naturel est constitué essentiellement de méthane, un gaz à effet de serre 84 fois plus puissant que le CO2 sur un horizon de 20 ans, la contribution de ces fuites au réchauffement planétaire est énorme, et il est donc possible que les émissions totales de GES associées à ce projet soient considérablement plus élevées que les meilleures estimations disponibles. »

Selon Marc Brullemans, bio-physicien, s'il y a plus que 3% de fuites globales sur l'ensemble de la chaîne (extraction, transport, utilisation), alors il en émet plus! Comme il n'est pas rare qu'il y ait plus de 3% de fuites, le GN devient alors plus émetteur de GES que le charbon et le pétrole!

Alors, tenant compte de toutes les données des citations précédentes...

(CITATION # 2.) SI LE GNL REMPLACE DU CHARBON...	Au mieux	Au pire
À la consommation, il émettra moins de GES que le charbon, c'est-à-dire...	54% de moins	42% de moins
(CITATION # 1.) Si ces réductions équivalent à	28 Mt	
À la consommation, les émissions restantes du GNL seront de	46 % (ou 24 Mt)	56 % (ou 39 Mt)
(CITATION # 1.) PLUS : 7,1 Mt d'émissions de GES en amont	31,1 Mt	46,1 Mt
% d'augmentation des émissions totales du Québec (80 Mt /année)	39%	58%
(CITATION # 3.) Donc, sans compter les fuites globales, le GNL, en remplacement du charbon, émettrait ...		
... Entre 31,1 et 46,1 Mt de GES , ce qui non seulement ferait augmenter de 39 % à 58 % le total des émissions actuelles du Québec par année, mais également annulerait « <i>en une seule année l'essentiel des réductions d'émissions du Québec depuis 1990</i> »!		

(CITATION # 2.) SI LE GNL REMPLACE DU MAZOUT...	Au mieux	Au pire
À la consommation, il émettra moins de GES que le mazout, c'est-à-dire...	50% de moins	31% de moins
(CITATION # 1.) Si ces réductions équivalent à	28 Mt	
À la consommation, les émissions restantes du GNL seront de	50 % (ou 28 Mt)	69 % (ou 62 Mt)
(CITATION # 1.) PLUS : 7,1 Mt d'émissions de GES en amont	35,1 Mt	69,1 Mt
% d'augmentation des émissions totales du Québec (80 Mt /année)	44%	86%
(CITATION # 3.) Donc, sans compter les fuites globales, le GNL, en remplacement du mazout, émettrait ...		
... Entre 35,1 et 69,1 Mt de GES , ce qui non seulement ferait augmenter de 44 % à 86 % le total des émissions actuelles du Québec par année, mais également annulerait « <i>en une seule année l'essentiel des réductions d'émissions du Québec depuis 1990</i> »!		

(CITATION # 2.) SI LE GNL REMPLACE DU DIESEL...	Au mieux	Au pire
À la consommation, il émettra moins de GES que le diesel, c'est-à-dire...	35% de moins	25% de moins
(CITATION # 1.) Si ces réductions équivalent à	28 Mt	
À la consommation, les émissions restantes du GNL seront de	65 % (ou 52 Mt)	75 % (ou 84 Mt)
(CITATION # 1.) PLUS : 7,1 Mt d'émissions de GES en amont	59,1 Mt	91,1 Mt
% d'augmentation des émissions totales du Québec (80 Mt /année)	74%	114%
(CITATION # 3.) Donc, sans compter les fuites globales, le GNL, en remplacement du diesel, émettrait ...		
... Entre 59,1 et 91,1 Mt de GES , ce qui non seulement ferait augmenter de 74 % à 114 % le total des émissions actuelles du Québec par année, mais également annulerait « <i>en une seule année l'essentiel des réductions d'émissions du Québec depuis 1990</i> »!		

Donc, quel que soit le fossile qu'il remplace, en plus d'annuler en une seule année l'essentiel des réductions d'émissions du Qc depuis 1990,

- **Au mieux**, le GNL émettrait 54 % moins de GES, soit 31,1 Mt, faisant augmenter les émissions totales du Qc de 39 % par année.
- **Au pire**, le GNL émettrait 25 % moins de GES, soit 91,1 Mt, t, faisant augmenter les émissions totales du Qc de 114 % par année.

NOTE IMPORTANTE: Ces données ne valent que pour le gaz naturel conventionnel. 80% à 90 % du gaz naturel actuel est du gaz de schiste qui émet 30 % plus de GES tout en étant plus polluant pour l'eau et pour l'air.

DÉCLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D'URGENCE CLIMATIQUE

CONSIDÉRANT l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre (provenant de l'industrie, des transports, de l'agriculture et de la fonte du pergélisol), et l'augmentation de la température moyenne du globe qui, par sa vitesse, dérègle de façon sans précédent le climat mondial.

CONSIDÉRANT que tous les indicateurs scientifiques montrent que nous sommes en **crise climatique**, que nous nous dirigeons à court terme vers une **catastrophe** appelée « **bouleversement climatique abrupt et irréversible** » qui menace la civilisation et la vie.

CONSIDÉRANT les actions inadaptées des acteurs politiques face à la situation dramatique qui se développe dangereusement.

CONSIDÉRANT que le conseil de sécurité de l'ONU qualifie le changement climatique d'amplificateur de menaces à la paix et à la sécurité.

NOUS, CITOYENNES ET CITOYENS, DÉCLARONS QUE:

- nous sommes en crise climatique, et cette crise est un **état d'urgence climatique**.
- face aux risques qu'encourent les générations futures, cette crise climatique est maintenant un enjeu qui menace principalement les **niveaux de sécurité** suivants:

1 - Niveau économique

PARCE QUE la crise climatique expose les économies, les sociétés et les écosystèmes à de graves risquesⁱ pouvant entraîner l'économie mondiale dans un effondrement global.



Principales conséquences

Chute des revenus agricoles; diminution importante de la productivité de la pêche; augmentation des espèces envahissantes dans la foresterie et l'agriculture; chute du tourisme dans les zones touchées par le réchauffement extrême; hausses majeures du prix des denrées alimentaires; augmentation du chômage; chute du pouvoir d'achat; explosion des coûts de santé; effondrement des services publics; réduction des couvertures et hausse du prix des assurances; augmentation des inégalités.ⁱⁱ

2 - Niveau de la santé humaine

PARCE QUE l'activité humaine influe sur le climat mondial avec de graves répercussions pour la santéⁱⁱⁱ pouvant entraîner un effondrement de la population mondiale.



Principales conséquences

Dégradation de la qualité de l'air liée à la hausse des températures; migrations d'insectes responsables d'infections et de dégradations de l'environnement; contamination biologique des réserves d'eau douce; diminution des réserves d'eau potable; multiplication des maladies cardio-respiratoires; augmentation des cancers, de la mortalité et de la morbidité dues aux coups de chaleur extrême; augmentation des risques de pandémie.

3 - Niveau alimentaire

PARCE QUE les changements climatiques provoquent de graves problèmes de sous-alimentation et des famines qui mettent en danger la vie de plus de 4 milliards d'êtres humains, créant les conditions de migrations massives et constituant une menace pour la sécurité alimentaire mondiale^{iv}.



Principales conséquences

75% des sols de la planète sont endommagés, ce qui menace dangereusement les rendements des cultures et la productivité des terres agricoles; accroissement des précipitations violentes et des sécheresses sévères et persistantes qui détruisent les récoltes et accélèrent fortement la destruction des sols, causant une chute des stocks alimentaires terrestres mondiaux; l'acidification des océans qui affecte les stocks alimentaires marins; raréfaction généralisée des denrées alimentaires qui vont déstabiliser des populations entières.

4- Niveau environnemental

PARCE QUE l'Association américaine pour l'avancement des sciences nous avertit que « nos estimations révèlent un recul exceptionnellement rapide de la biodiversité au cours des derniers siècles, ce qui indique qu'une sixième extinction de masse est en cours », et que cet anéantissement biologique est causé principalement par la destruction des habitats naturels et l'accélération des bouleversements climatiques dues aux activités humaines.



Principales conséquences

Destruction de 80% de la couverture forestière mondiale affectant l'un des principaux puits de carbone ; destruction de 83% des mammifères sauvages ; disparition de 90% des gros poissons des océans ; taux d'extinction actuel de 100 à 1000 fois plus élevé que le taux naturel ; l'acidification des océans qui détruit les bases de la chaîne alimentaire océanique ; augmentation des zones mortes dans les océans ; fonte du couvert de glace arctique et antarctique qui dérègle sérieusement les courants océaniques ainsi que les températures mondiales affectant tous les écosystèmes.

5 - Niveau sécurité nationale et internationale

PARCE QUE l'O.N.U. affirme que les changements climatiques sont au cœur des questions de sécurité ayant le potentiel d'entraîner l'humanité dans des crises mondiales majeures.



Principales conséquences

Montée du niveau des océans mettant en danger les plus grandes villes côtières du monde; destruction d'habitats humains engendrant des guerres et entraînant des migrations massives déstabilisant des nations entières; manque de ressources alimentaires et d'eau douce générant des guerres civiles et interethniques qui affaiblissent les démocraties et multiplient les actes terroristes.

FACE À TOUT CELA, NOUS, CITOYENNES ET CITOYENS, DÉCLARONS QUE:

- seules la reconnaissance de l'état d'urgence climatique et la mise en place de plans de transition d'urgence peuvent contrer un effondrement économique, une crise de santé publique, une pénurie alimentaire mondiale, un anéantissement de la biodiversité, et des crises de sécurité nationales et internationales d'ampleur sans précédent.
- parce que l'ONU reconnaît que le changement climatique implique que tous les pays doivent de toute urgence se dégager des énergies fossiles^v, et qu'il est trop tard pour une transition graduelle, cet état d'urgence climatique doit être déclaré sans délai, ce qui signifie appliquer toutes les solutions connues afin de réduire de toute urgence nos émissions de gaz à effet de serre. Pour ce faire, tous les plans de transformation social, économique et énergétique reconnus par la communauté scientifique^{vi}, doivent être mis en marche immédiatement en utilisant toutes les ressources techniques, sociales et militaires afin de sortir de notre dépendance des énergies fossiles et déclencher la transition urgente vers une société neutre en carbone.

AFIN D'ÉVITER UN BOULEVERSEMENT CLIMATIQUE ABRUPT ET IRRÉVERSIBLE ET SES CONSÉQUENCES CATASTROPHIQUES

L'ÉTAT D'URGENCE CLIMATIQUE DOIT ÊTRE RECONNU MAINTENANT.

i Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)

ii Fonds Monétaire International (FMI)

iii Organisation mondiale de la santé (OMS)

iv Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

v Conférence des nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

vi Plan Drawdown de Paul Hawken, Plan B 4.0 de Lester R. Brown, etc.

LES CHANTIERS DE LA DUC* (C-DUC)

(*Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique)

Version 2.0



Les C-DUC sont un plan de transformation urgent en réponse à la crise climatique.

*Ce plan reconnaît que seule une mobilisation citoyenne massive
pourra contrer un bouleversement climatique abrupt et irréversible.*

Il est un outil citoyen qui commande une démarche collective et participative pour réactiver nos démocraties.

*Les C-DUC invitent donc à la mobilisation ou la création de comités citoyens
afin de les faire appliquer maintenant.*

L'implication du plus grand nombre dans un ou plusieurs C-DUC sera déterminante à l'atteinte de cet objectif.

GMob

<http://www.groupmobilisation.com>

<http://www.chantiersdeladuc.com>

LES CHANTIERS DE LA DUC* (C-DUC)

(*Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique)

PARCE QUE ces cinq dernières années, l'humanité a battu ses records d'émissions de gaz à effet de serre (GES), exposant la planète à un état durable et dangereux « d'étuve » mettant en péril toute vie sur terre;

PARCE QUE le modèle économique actuel est en grande partie responsable de l'émission de quantités titanesques de GES dans l'atmosphère, ce qui accélère dangereusement le réchauffement du climat, et est en train de déclencher un bouleversement climatique abrupt et irréversible;

PARCE QUE l'ONU nous a avertis en septembre 2018 qu'il fallait mettre en place d'ici 2020 les mesures nécessaires pour éviter les conséquences désastreuses d'un emballement du climat;

PARCE QUE nos gouvernements tardent encore à agir et que cela nous a fait perdre la possibilité d'une transition graduelle, que désormais seule une mobilisation citoyenne de toutes les sphères de nos sociétés peut contrer la crise climatique qui s'aggrave de mois en mois, nous obligeant maintenant à revoir nos cibles de réduction de GES et à réduire les délais pour les atteindre, c'est-à-dire 50 % d'ici 2030 et carboneutre pour 2050.

***NOUS, CITOYENNES ET CITOYENS RECONNAISSANT L'URGENCE CLIMATIQUE,
RÉCLAMONS QUE SOIENT MIS EN MARCHÉ SANS DÉLAI ET SANS RESTRICTION***

LES CHANTIERS DE RÉDUCTION ET DE TRANSFORMATION

(N.B. La numérotation est une identification et non une priorisation.)

CHANTIER 1 POLITIQUES ET LOIS CARBONEUTRES Nouvelle économie fondée sur les limites biologiques et physiques de la planète; sortie urgente des énergies fossiles via des politiques et des lois contraignantes.	CHANTIER 2 ZÉRO SOUTIEN AUX ÉNERGIES FOSSILES Arrêt immédiat de toute aide publique favorisant les émissions de GES. Transfert des fonds vers les énergies pleinement renouvelables, l'efficacité énergétique et la réduction énergétique.	CHANTIER 3 CONSUMMATION RESPECTANT LES CAPACITÉS DE LA PLANÈTE Accorder le secteur de la consommation aux cibles de réduction des GES, appliquant une conversion rapide et juste vers une nouvelle économie.
CHANTIER 4 SORTIE DU CHAUFFAGE FOSSILE; BÂTIMENTS CARBONEUTRES Remplacement des systèmes à combustible fossile (chauffage, fournaise, chauffe-eau et climatisation) par des systèmes à énergie renouvelable.	CHANTIER 5 RÉAMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POUR UN ENVIRONNEMENT CARBONEUTRE Nouveaux plans d'aménagements urbains augmentant le stockage de carbone et diminuant les émissions de GES.	CHANTIER 6 ENDIGUER LE GASPILLAGE Mise en marche de tous les mécanismes de l'économie collaborative, tant au niveau des particuliers, au niveau industriel et autres.
CHANTIER 7 MOBILITÉ TERRESTRE CARBONEUTRE Réduire urgemment les GES du secteur des transports. Accentuer la conversion électrique. Favoriser le transport en commun électrifié.	CHANTIER 8 DES INDUSTRIES À FAIBLE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE ET CARBONEUTRES Diminuer fortement les émissions de GES du secteur industriel en éliminant l'utilisation de combustibles fossiles, incluant le gaz de schiste, et en transformant les procédés émetteurs.	CHANTIER 9 SOLS EN SANTÉ ET AGRICULTURE Supporter financièrement la transformation du monde agricole vers une agriculture soutenable.

***ET PARCE QU'IL FAUT PROTÉGER TOUTES NOS COMMUNAUTÉS
DES IMPACTS POTENTIELLEMENT MORTELS DES CRISES CLIMATIQUES QUI FRAPPENT DÉJÀ :***

LES CHANTIERS DE RÉSILIENCE

CHANTIER 10 AUTOSUFFISANCE ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE Assurer 100% d'autonomie alimentaire d'ici 2030.	CHANTIER 11 UN SYSTÈME PUBLIC DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX PRÊT POUR LES CRISES Une première ligne interdisciplinaire publique, forte, décentralisée et démocratisée.
---	---

FACE AU DÉFI CLIMATIQUE, NOUS, CITOYENNES ET CITOYENS, DÉCLARONS QUE:

La crise climatique s'est transformée en urgence climatique à cause d'agissements, d'omissions d'agir ou de lenteurs d'agir des décideurs politiques et économiques tout comme des individus. Maintenant, seul un effort de temps de guerre peut contrer un effondrement économique, une crise de santé publique, une pénurie alimentaire mondiale, un anéantissement de la biodiversité, et des crises de sécurité nationale et internationale d'ampleur sans précédent.

Conséquemment, afin d'éviter un bouleversement climatique abrupt et irréversible, et ses conséquences catastrophiques, l'état d'urgence commande que

tous les Chantiers de la DUC, tant sociaux, économiques qu'énergétiques, soient déclenchés maintenant par des lois et règlements afin de contraindre tous les acteurs responsables à agir face à l'urgence climatique, et qu'une large campagne d'éducation, d'information et de vulgarisation des enjeux soit mise en place pour mobiliser la population dans la lutte contre le réchauffement climatique.

LES CHANTIERS DE LA DUC : C-DUC DE RÉDUCTION ET DE TRANSFORMATION

CHANTIER 1 POLITIQUES ET LOIS CARBONEUTRES Nouvelle économie fondée sur les limites biologiques et physiques de la planète; sortie urgente des énergies fossiles via des politiques et des lois contraignantes.	POURQUOI EST-CE URGENT ? Parce que la dangereuse augmentation des GES est directement reliée au modèle économique en vigueur. Parce que ces politiques qui soutiennent ce modèle économique mettent en danger la civilisation et la vie. Pour assurer une transition urgente et juste, protégeant les travailleurs et populations touchés.	
Principales actions citoyennes suggérées 1. Supporter les municipalités dans la transition urgente vers une nouvelle économie qui respecte les limites biologiques et physiques de la planète; 2. Accentuer la pression auprès des dirigeant.e.s de tous les paliers de gouvernement pour initier des projets structurants permettant d'atteindre nos objectifs; 3. Exiger des mesures permettant une conversion économique, rapide, juste et équitable tout en soutenant les populations affectées par cette conversion; 4. Exiger des autorités que des cibles claires et quantifiées soient identifiées pour en faciliter le suivi et la reddition de compte.	Principales actions municipales 1. Former des comités régionaux pour mobiliser les citoyen.ne.s face aux gouvernements supérieurs; 2. Participer activement à une conversion vers une nouvelle économie qui respecte les limites biologiques et physiques de la planète; 3. Soutenir la réorganisation des communautés et des entreprises locales en vue d'accroître leur résilience.	Principales actions provinciales/fédérales 1. Adopter en 2019 une loi intégrant les cibles de réduction des émissions de GES de 50% en 2030 et 100% en 2050 les rendant obligatoires et interdisant de les revoir à la baisse pour tout futur gouvernement; 2. Collaborer avec les citoyen.ne.s, les entreprises et les MRC pour mettre en place les Chantiers de la DUC; 3. Déployer les efforts de temps de crise pour supporter la transformation de toutes les régions; 4. Assurer une conversion économique, rapide, juste et équitable tout en soutenant les populations affectées par cette conversion.

CHANTIER 2 ZÉRO SOUTIEN AUX ÉNERGIES FOSSILES Arrêt immédiat de toute aide publique favorisant les émissions de GES. Transfert des fonds vers les énergies pleinement renouvelables, l'efficacité énergétique et la réduction énergétique.	POURQUOI EST-CE URGENT ? Parce que les subventions aux énergies fossiles contribuent à leur maintien et à leur développement, causant ainsi l'accélération de la crise climatique et environnementale. Parce que tous les indicateurs de la crise climatique sont au rouge.	
Principales actions citoyennes suggérées 1. Exiger que ces subventions soient réinvesties dans des programmes de réduction des GES adaptés aux régions; 2. S'opposer à tout projet impliquant l'extraction, le transport, le stockage ou l'utilisation d'hydrocarbures d'origine fossile; 3. Désinvestir l'argent public, les fonds de pension et les fonds de retraite des énergies fossiles ; 4. Exiger des autorités des redditions de compte publiques concernant les trois points précédents.	Principales actions municipales 1. Exiger que la somme des subventions dédiées aux énergies fossiles serve à la mise en oeuvre des Chantiers de la DUC; 2. Créer des espaces démocratiques pour les citoyen.ne.s désirant s'impliquer; 3. Faciliter l'implication et soutenir la mobilisation citoyenne; 4. Désinvestir l'argent public, les fonds de pension et les fonds de retraite des énergies fossiles ; 5. Adopter un règlement municipal s'opposant à tout projet d'exploration, d'exploitation ou de transport d'hydrocarbures fossiles.	Principales actions provinciales/fédérales 1. Transférer les subventions dédiées aux énergies fossiles au développement des chantiers de la DUC; 2. Créer des espaces démocratiques pour les citoyen.ne.s; 3. Éliminer les incitatifs à l'investissement dans les énergies fossiles; 4. Désinvestir l'argent public, les fonds de pension et les fonds de retraite des énergies fossiles et mettre fin aux mesures fiscales les favorisant; 5. Adopter un règlement s'opposant à tout projet d'exploration, d'exploitation ou de transport d'hydrocarbures fossiles et visant la protection du climat.

CHANTIER 3 CONSOMMATION RESPECTANT LES CAPACITÉS DE LA PLANÈTE Accorder le secteur de la consommation aux cibles de réduction des GES, appliquant une conversion rapide et juste vers une nouvelle économie.	POURQUOI EST-CE URGENT ? Parce que nos modes de consommation des biens impliquent de plus en plus de transport routier, maritime et aérien. Parce que la demande d'énergie et de matières pour leur fabrication, leur transport, leur recyclage et leur destruction va grandissante, générant de plus en plus de GES. Parce que ce cycle de consommation est devenu insoutenable, étant l'une des causes majeures de l'accélération de la crise climatique.	
Principales actions citoyennes suggérées 1. Développer des services de location, de réparation, de réutilisation et de partage d'objets d'utilité courante; 2. Privilégier le tourisme local; éviter les croisières et les voyages en avion; 3. Exiger une réglementation pour que tous les produits mis en vente affichent leur empreinte carbone; 4. Exiger des mesures garantissant un revenu aux citoyen.ne.s qui devront se réorienter vers une nouvelle économie; 5. Dénoncer les initiatives publicitaires incitant indûment les citoyens à une consommation irresponsable.	Principales actions municipales 1. Soutenir le développement d'une « économie » locale, résiliente, sobre en carbone et qui comble les besoins de base; 2. Adopter un règlement bannissant le suremballage; 3. Développer un secteur de service de location et partage; 4. Soutenir les entreprises de réparation et de réutilisation.	Principales actions provinciales/fédérales 1. Adopter une loi étiquetage carbone; 2. Investir massivement dans les MRC pour les projets de productions locales de nourriture et de biens de première nécessité; 3. Favoriser la transformation, la production, l'achat et le recyclage local pour les biens de première nécessité; 4. Adopter une loi interdisant l'obsolescence programmée; 5. Adopter une réglementation favorisant la réutilisation, la réparation et la revalorisation des objets; 6. Élaborer un grand programme de tourisme local à faible empreinte écologique; 7. Adopter une loi pour bannir toute publicité de produits et services ayant une forte empreinte écologique; 8. Adopter une loi imposant une tarification carbone au transport aérien.

LES CHANTIERS DE LA DUC : C-DUC DE RÉDUCTION ET DE TRANSFORMATION

CHANTIER 4 SORTIE DU CHAUFFAGE FOSSILE; BÂTIMENTS CARBONEUTRES Remplacement des systèmes à combustible fossile (chauffage, fournaise, chauffe-eau et climatisation) par des systèmes à énergie renouvelable.	POURQUOI EST-CE URGENT ? Parce que les systèmes de chauffage et de climatisation des secteurs résidentiels, commerciaux et institutionnels alimentés au gaz naturel, au mazout et autres combustibles fossiles contribuent à notre mauvais bilan de GES, particulièrement en tenant compte du fait que le Québec dispose de surplus d'énergie hydroélectrique et que celle-ci demeure peu dispendieuse.	
Principales actions citoyennes suggérées 1. Exiger des gouvernements supérieurs des programmes incitatifs au remplacement urgent des chauffages et climatisations fossiles; 2. Substituer les systèmes de chauffage et de climatisation des logements et des résidences alimentés aux énergies fossiles par des systèmes utilisant la géothermie, l'électricité ou l'énergie solaire; 3. Recycler tout système de climatisation et de refroidissement aux endroits appropriés afin d'éviter les rejets de fluides frigorigènes à fort effet de serre; 4. Revendiquer un programme de collecte municipale ou à l'échelle de la MRC de ces appareils; 5. Réclamer un programme de récupération et recyclage de tout système de climatisation et de refroidissement utilisant un agent frigorigène; 6. Exiger des MRC un changement de réglementation favorisant le transfert vers des énergies renouvelables et écologiques.	Principales actions municipales 1. Mettre en place un plan urgent de remplacement des systèmes de chauffage aux énergies fossiles dans les infrastructures municipales; 2. Exiger des gouvernements supérieurs les crédits nécessaires au remplacement urgent des dispositifs; 3. Assurer la collecte municipale dans le cadre d'un programme de recyclage et de récupération de systèmes de climatisation et de refroidissement susceptibles de contenir des agents réfrigérants à fort potentiel d'effet de serre; 4. S'assurer qu'aucun agent réfrigérant ne s'échappe des dispositifs les utilisant ni des lieux d'entreposage.	Principales actions provinciales/fédérales 1. Interdire immédiatement tout nouveau système de chauffage et de climatisation aux combustibles fossiles; 2. Établir un programme obligatoire d'inspection, de récupération et de recyclage des systèmes de climatisation et de refroidissement susceptibles de contenir des agents réfrigérants à fort potentiel d'effet de serre; 3. Instituer un programme de récupération et recyclage des systèmes de climatisation et de refroidissement; 4. Investir massivement dans toutes les régions pour convertir le chauffage fossile en chauffage zéro émission GES; 5. Adopter un nouveau code du bâtiment carboneutre favorisant l'écoconception et une meilleure isolation des bâtiments; 6. Soutenir fortement la recherche et le déploiement de l'efficacité énergétique; 7. Créer des emplois dans le secteur de l'efficacité énergétique, avec la formation pertinente; 8. Favoriser l'implantation de microréseaux électriques autonomes et intelligents; 9. Mettre en place des systèmes de financement de la géothermie du solaire et de l'éolien; 10. Lancer un grand chantier de rénovation et d'isolation des bâtiments locatifs sans augmentation de loyer supérieur à l'indice des prix à la consommation.

CHANTIER 5 RÉAMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POUR UN ENVIRONNEMENT CARBONEUTRE Nouveaux plans d'aménagements urbains augmentant le stockage de carbone et diminuant les émissions de GES.	POURQUOI EST-CE URGENT ? Parce que l'étalement urbain provoque la dépendance envers les véhicules automobiles qui sont un des principaux vecteurs de GES au Québec. Parce que cet étalement détruit les milieux naturels, les terres agricoles et les forêts, qui sont d'importants puits de carbone essentiels à la lutte à la crise climatique.	
Principales actions citoyennes suggérées 1. Protéger les milieux naturels; 2. Créer des zones de résilience sous la forme de jardins communautaires et autres; 3. Concevoir un plan de revitalisation des quartiers résidentiels; 4. Participer à l'élaboration de programmes de restauration végétale de sites dégradés; 5. Participer à l'élaboration de programmes d'accroissement des aires de conservation naturelles; 6. Surveiller et dénoncer les dépôts de matériaux ou produits toxiques sur le territoire.	Principales actions municipales 1. Faire modifier urgemment la Loi sur les municipalités pour qu'elles tirent des revenus autrement que par la taxation foncière; 2. Adopter des règlements assurant le développement de milieux de vie résilients en tenant compte des impacts présents et à venir de la crise climatique; 3. Planifier et adopter des budgets pour combattre les îlots de chaleur et développer l'agriculture à petite échelle; 4. Adopter une réglementation favorisant la conservation et la restauration des lieux naturels.	Principales actions provinciales/fédérales 1. Modifier urgemment la Loi sur les municipalités pour que celles-ci tirent des revenus autrement que par la taxation foncière; 2. Adopter à court terme une politique nationale d'aménagement du territoire adaptée au nouveau contexte de l'urgence climatique; 3. Soutenir un programme de productions maraîchères, de proximité, rurales, urbaines et serricoles; 4. Instaurer un vaste programme de restauration, de protection et de conservation des milieux naturels; 5. Mettre sur pied un programme de lutte contre les îlots de chaleur et l'étalement urbain.

CHANTIER 6 ENDIGUER LE GASPILLAGE Mise en marche de tous les mécanismes de l'économie collaborative, tant au niveau des particuliers, au niveau industriel et autres.	POURQUOI EST-CE URGENT ? Parce que nos modes de production actuels font que plus de la moitié de l'énergie totale utilisée au Québec est perdue, qu'exploiter sans cesse de nouvelles ressources conduisant à l'enfouissement de nouveaux déchets est intenable, que plus de la moitié de la nourriture produite au Canada est jetée, que chaque Québécois.e produit des centaines de kilos de déchets en moyenne par année, et parce que ce gaspillage monumental est un vecteur de la crise climatique actuelle.	
Principales actions citoyennes suggérées 1. Identifier et agir sur les zones de gaspillage; 2. Participer à l'élaboration de projets de réemploi et de recyclage adaptés à la région; 3. Repenser la société sous l'angle de la simplicité et de la décroissance au niveau de la consommation.	Principales actions municipales 1. Soutenir fortement les initiatives locales d'économie collaborative de location, de réparation, de réemploi, de revalorisation et de recyclage des produits; 2. Adopter une politique zéro déchet, notamment par une collecte sélective de qualité.	Principales actions provinciales/fédérales 1. Investir massivement dans la recherche et le déploiement d'actions visant l'efficacité énergétique et la réduction des déchets à la source; 2. Mettre en marche les principes de l'économie collaborative qui valorise l'écoconception, le partage, la réutilisation, la valorisation et le recyclage local; 3. Adopter une politique zéro déchet.

LES CHANTIERS DE LA DUC : C-DUC DE RÉDUCTION ET DE TRANSFORMATION

CHANTIER 7 MOBILITÉ TERRESTRE CARBONEUTRE Réduire urgemment les GES du secteur des transports. Accentuer la conversion électrique. Favoriser le transport en commun électrifié.	POURQUOI EST-CE URGENT ? Parce que le nombre de véhicules à combustion fossile sur et hors de nos routes est en hausse. Parce que le nombre total de kilomètres parcourus par ces véhicules par année est beaucoup trop important. Parce que le secteur du transport est le plus grand émetteur de GES au Québec.	
Principales actions citoyennes suggérées 1. Éviter l'utilisation des véhicules à moteur à combustion (thermiques); 2. Créer une coop citoyenne d'autopartage et s'y impliquer; 3. S'allier aux municipalités pour exiger les investissements urgents des gouvernements supérieurs dans le transport collectif de sa région; 4. Participer à la mise en place d'un vaste programme de réduction des déplacements fréquents et non nécessaires et favoriser l'établissement de centres de télétravail à proximité de nœuds de transport collectif; 5. S'impliquer dans la mobilité durable (marche, course, vélo, etc.) et accepter l'interdiction partielle ou complète de la circulation automobile selon certaines plages horaires ou secteurs dédiés.	Principales actions municipales 1. Obtenir les budgets pour la création de zones de stationnements incitatifs; 2. Favoriser l'accessibilité à du transport en commun, public et électrifié, constant et efficace; 3. Développer des services municipaux d'autopartage de véhicules électriques; 4. Consacrer des budgets au développement et à la vitalisation de quartiers compacts et de zones de stationnement aussi appelées zones de transbordement; 5. Favoriser le transport actif, tels le vélo, la marche, etc.	Principales actions provinciales/fédérales 1. Adopter une loi éliminant complètement la vente de véhicules à essence d'ici 2030; 2. Développer des services de transports collectifs électriques à l'échelle des régions, par des investissements massifs et des lois contraignantes; 3. Investir dans le développement d'infrastructures publiques de transport inter municipal; 4. Accorder des subventions aux MRC pour développer les réseaux de transports actifs; 5. Soutenir l'établissement de Centres de télétravail arrimés aux services de partage et de transport intermodaux; 6. Cesser de soutenir et bannir l'utilisation de l'éthanol et autres biocarburants destinés aux moteurs thermiques. 7. Faire apparaître les émissions des vols internationaux ainsi que celles dues au transport maritime dans les bilans nationaux (de GES) et viser à les réduire.

CHANTIER 8 DES INDUSTRIES À FAIBLE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE ET CARBONEUTRES Diminuer fortement les émissions de GES du secteur industriel en éliminant l'utilisation de combustibles fossiles, incluant le gaz de schiste, et en transformant les procédés émetteurs.	POURQUOI EST-CE URGENT ? Parce que les industries au Québec sont d'importantes contributrices à la crise climatique en émettant 30% des gaz à effet de serre sur le territoire, et parce qu'il est possible, compte tenu de la capacité hydroélectrique et éolienne du Québec, d'alimenter en électricité la plupart de ces usines polluantes, et parce que le gaz naturel non renouvelable n'est pas une énergie de transition, une substitution des énergies fossiles par des énergies décarbonées (hydroélectricité, biogaz, etc.) doit être amorcée immédiatement dans ce secteur, puis complétée en 2050.	
Principales actions citoyennes suggérées 1. S'opposer à tout projet d'usine, de mine et autre infrastructure utilisant comme combustible ou comme intrant des énergies fossiles, tels le gaz naturel non renouvelable, le coke de pétrole, le charbon ou leurs dérivés, etc.; 2. Supporter les municipalités et les gouvernements dans la mise à niveau des usines émettrices de GES existantes; 3. Exiger que tous les projets industriels répondent à un test climat rigoureux reposant sur des bases scientifiques; 4. Réclamer l'application incontournable des lois portant sur les études d'impacts; 5. Réclamer des analyses complètes de cycles de vie pour tout projet industriel d'envergure.	Principales actions municipales 1. S'abstenir d'inviter et d'offrir tout support à des industries fortement émettrices de GES sur le territoire; 2. Créer des comités et des forums où les enjeux industriels sont discutés en présence des citoyens et des entreprises et dans un souci de transparence; 3. Faire un bilan territorial régulier des sources de GES et établir l'inventaire des puits de carbone; 4. Favoriser l'implantation d'industries et d'entreprises dans le secteur de la production d'énergies reposant sur l'eau, le soleil, le vent, et la géothermie.	Principales actions provinciales/fédérales 1. Imposer l'utilisation d'énergies renouvelables dans le secteur industriel et stopper toute subvention directe et indirecte à l'utilisation de gaz naturel non renouvelable et autres énergies fossiles, par l'imposition de taxes ou d'incitatifs conséquents; 2. Adopter des lois et règlements visant la diminution de l'utilisation du béton, de l'acier et autres matériaux ayant une forte empreinte carbone; 3. Favoriser l'émergence d'une industrie verte biosourcée utilisant peu ou pas de produits toxiques susceptibles d'affecter l'environnement et la santé humaine; 4. Soumettre tous les projets industriels à un test climat rigoureux reposant sur des bases scientifiques; 5. Imposer par voie réglementaire des analyses complètes de cycles de vie pour tout projet industriel d'envergure.

CHANTIER 9 SOLS EN SANTÉ ET AGRICULTURE Supporter financièrement la transformation du monde agricole vers une agriculture soutenable.	POURQUOI EST-CE URGENT ? Parce que l'agriculture industrielle dégrade les sols, et oblige l'apport massif d'engrais, d'herbicides et de pesticides. Parce que ce type d'agriculture intensive est en grande partie dépendante des énergies fossiles faisant de ce secteur un des principaux émetteurs de GES. Parce que la crise climatique met en danger les sols et les réserves alimentaires locales et mondiales.	
Principales actions citoyennes suggérées 1. Réclamer que soit affichée l'empreinte carbone des produits alimentaires mis en marché; 2. Réduire la consommation de viande, en particulier celle issue de la filière bovine et ovine; viser une consommation de denrées alimentaires à faible empreinte carbone; 3. Protéger la vocation alimentaire des terres agricoles et bannir toute production vouée à l'éthanol et à tout biocarburant.	Principales actions municipales 1. Encourager le recours à la permaculture biologique individuelle et collective; 2. Modifier de façon importante les pratiques agricoles par un programme intensif de régénération des sols; 3. Protéger la vocation alimentaire des terres agricoles et bannir toute production vouée à l'éthanol et à tout biocarburant.	Principales actions provinciales/fédérales 1. Encourager et soutenir la permaculture biologique individuelle et collective; 2. Bannir les engrais, pesticides et herbicides chimiques; 3. Adopter des mesures de contrainte sévère sur la spéculation visant les terres; 4. Adopter des lois favorisant l'agriculture soutenable à échelle humaine (agroécologie paysanne); 5. Adopter une politique de sortie de l'élevage de type industriel; 6. Réformer en profondeur et faire respecter la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles; 7. Protéger la vocation alimentaire des terres agricoles et bannir toute production vouée à l'éthanol et à tout biocarburant.

LES CHANTIERS DE LA DUC : C-DUC DE RÉSILIENCE

CHANTIER 10 AUTOSUFFISANCE ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE Assurer 100% d'autonomie alimentaire d'ici 2030.	POURQUOI EST-CE URGENT ? Parce que la crise climatique va affecter les réserves alimentaires de certaines de nos régions par, entre autres, des successions de sécheresses et de pluies torrentielles. Parce que l'autonomie alimentaire du Québec, qui était de 80 % en 1985, est à 33 % aujourd'hui, diminuant dangereusement la résilience de toutes nos régions en mettant en péril ces réserves alimentaires face aux crises à venir.	
Principales actions citoyennes suggérées 1. S'initier et s'investir dans l'autoproduction alimentaire; 2. Préparer et appliquer des plans locaux de résilience alimentaire adaptés à l'urgence climatique; 3. S'impliquer dans l'élaboration de modes de productions maraîchères en serre et/ou extérieures pour augmenter l'autonomie; 4. Acheter des denrées locales; 5. Supporter l'agriculture locale.	Principales actions municipales 1. Élaborer et mettre en œuvre avec les citoyen.ne.s des plans de résilience alimentaire; 2. Développer un programme intensif d'autosuffisance et de souveraineté alimentaire impliquant la production maraîchère massive en serres électrifiées; 3. Mettre en place un programme intensif de stockage, de conservation et de distribution alimentaire de proximité; 4. Mettre en place des marchés publics de proximité; 5. Participer à la création de bibliothèques de semences, et soutenir la production des semences locales; 6. Aménager le territoire en fonction des besoins d'autosuffisance alimentaire.	Principales actions provinciales/fédérales 1. Adopter une loi assurant l'autonomie alimentaire sur tout le territoire notamment par la production maraîchère serricole; 2. Stimuler l'autoproduction alimentaire par la permaculture biologique individuelle et collective en la soutenant financièrement par des mesures de subventions, de réductions de taxes et d'impôts; 3. Réformer en profondeur et faire respecter la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

CHANTIER 11 UN SYSTÈME PUBLIC DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX PRÊT POUR LES CRISES Une première ligne interdisciplinaire publique, forte, décentralisée et démocratisée.	POURQUOI EST-CE URGENT ? Parce que même en agissant contre le réchauffement climatique, ses effets se feront sentir encore longtemps, provoquant des crises climatiques plus nombreuses, plus intenses et d'une plus longue durée. Parce qu'il faut s'adapter pour se protéger le plus possible des impacts attendus. Parce que toutes et tous ne sont déjà pas égaux devant les effets de ces crises. Parce qu'un réseau public de Santé et services sociaux fort, en lien et présent dans toutes les communautés est notre meilleure assurance. Parce que toutes les crises climatiques portent atteinte à la santé physique et/ou mentale de la population, pouvant aller jusqu'au décès. Parce que l'ONU affirme que la crise climatique est maintenant une question de vie ou de mort.	
Principales actions citoyennes suggérées 1. Revendiquer la participation des citoyen.ne.s de la communauté, des usagères et usagers, et du personnel dans la gestion et l'organisation des soins et services de l'établissement; 2. Suivre des ateliers sur le RCR, le sauvetage et la survie autonome; 3. S'assurer que les plans d'urgence des établissements sont adaptés aux réalités des crises climatiques de la région, avec une attention prioritaire aux personnes les plus vulnérables; 4. Exiger l'accroissement rapide de la robustesse des services de premiers secours et d'intervention interdisciplinaire; 5. Veiller à ce que les crises climatiques soient une préoccupation centrale dans la gestion et l'organisation de tous les soins et services, avec priorité aux plus vulnérables, dans une optique d'adaptation et de prévention; 6. Développer, réseauter et renforcer les liens entre les parties composant la communauté : citoyen.ne.s, organismes, services municipaux, etc.; 7. Exiger la mise sur pied de comités locaux de crise climatique avec tous les partenaires : municipalités et leurs services, le réseau scolaire, communautaire, etc. pour travailler dès maintenant en lien avec les citoyen.ne.s; 8. Soutenir les représentations auprès des paliers supérieurs pour obtenir le personnel, le matériel et les budgets nécessaires à répondre adéquatement aux besoins identifiés, avec une priorité aux services sociaux.	Principales actions municipales 1. Mettre à jour les plans d'urgence municipaux en lien avec les crises climatiques, en portant une attention prioritaire aux personnes les plus vulnérables; 2. Veiller à ce que les crises climatiques soient une préoccupation centrale dans la gestion et l'organisation de tous les services municipaux, avec priorité aux plus vulnérables, dans une optique de prévention ; 3. Participer aux comités locaux de crise climatique avec les autres partenaires et en lien avec les comités citoyens; 4. Établir des plans de refuges communautaires autonomes, climatisés, chauffés, munis de systèmes de filtration de l'air, pouvant assurer des soins d'urgence et une réponse alimentaire; 5. Faire les représentations nécessaires aux paliers supérieurs pour obtenir les budgets nécessaires à répondre adéquatement aux besoins identifiés, avec une priorité aux services sociaux; 6. S'assurer de la robustesse de l'approvisionnement électrique grâce aux microréseaux régionaux, intelligents et à haut niveau d'autonomie; 7. Assurer la disponibilité d'eau potable en cas de crise.	Principales actions provinciales/fédérales 1. Renforcer la première ligne publique interdisciplinaire de soins et services dans toutes les régions et milieux, à travers le réseau des CLSC; 2. Rapprocher les lieux de décisions des lieux d'action et de prestation, recréant au besoin les Conseils d'administration locaux ; 3. Impliquer les communautés, les usagères et usagers et le personnel des différents établissements dans la gestion des soins et services ; 4. Obliger tous les établissements à avoir un plan d'urgence mis à jour; 5. Planifier et assurer la main-d'œuvre pour soutenir les plans d'urgence; 6. Mettre à niveau les équipements de climatisation des établissements du réseau, et planifier les aménagements urgents nécessaires; 7. Accroître urgemment la robustesse et l'autonomie de l'approvisionnement électrique; 8. Assurer la capacité d'accueil des établissements sur tout le territoire et prévoir des refuges spéciaux de temps de crise; 9. Consacrer les budgets nécessaires en personnels et en matériels; 10. Rétablir et augmenter le budget de la Santé publique; 11. Rehausser substantiellement le financement des organismes communautaires pour soutenir leur travail d'aide et d'accompagnement; 12. Mettre sur pied un comité gouvernemental non partisan de crise climatique; 13. Exiger une révision à la hausse du financement fédéral de la Santé; 14. Renforcer les protocoles de surveillance des pandémies à l'échelle provinciale, nationale et internationale; 15. Assurer la protection de l'eau et la qualité de l'air; 16. Rendre disponible un fond d'urgence (assurance publique) afin d'être en mesure de financer la relocalisation, les fournitures et la reconstruction en cas de sinistres, et ce, dès leurs constatations.

Afin d'éviter un bouleversement climatique abrupt et irréversible, et ses conséquences catastrophiques, l'état d'urgence climatique commande que soient immédiatement mis en marche les
Chantiers de la DÉCLARATION D'URGENCE CLIMATIQUE (C-DUC).